



## CONCERNE : ORGANISATION DE LA FIN DE TRIMESTRE POUR LE 1<sup>er</sup> DEGRÉ

Chers parents,  
Chers élèves,

La session de bilans de fin d'année scolaire s'étalera pour le 1<sup>er</sup> degré sur les lundi 7, mardi 15, mercredi 16, jeudi 17, vendredi 18 et lundi 21/06/21. Le détail de l'organisation de ces différentes journées, que les titulaires feront par ailleurs inscrire dans les journaux de classe, est repris au niveau du point B. En outre, nous vous communiquons ci-dessous quelques informations essentielles liées au déroulement de ces examens.

### A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE DÉROULEMENT DE LA SESSION

- Durant cette période de bilans, le règlement d'ordre d'intérieur restera d'application et impliquera donc de continuer à porter une tenue correcte et classique. Les robes ou blouses «bain de soleil», les shorts, les mini-jupes et mini-T-shirts seront à mettre de côté jusqu'aux vacances.
- Un élève malade le jour d'un examen devra présenter un certificat médical, et ce le deuxième jour de son absence au plus tard. Dans le cas contraire, un zéro lui sera attribué pour l'épreuve concernée.
- Tout bavardage et toute tentative de tricherie durant les bilans seront sanctionnés par une cote nulle au bulletin.
- Il sera strictement interdit d'avoir un GSM sur le banc ou de le manipuler durant les épreuves. Toute infraction à cette règle sera assimilée à une tentative de tricherie (voir alinéa précédent).
- Les feuilles de bilans et de brouillons seront fournies par les professeurs de surveillance.
- L'élève qui aura terminé son examen pourra quitter le local et sortir de l'école à partir de 11h55.
- Après un bilan, retour à la maison : il est interdit de traîner aux abords de l'école.
- Les bulletins ne seront en aucun cas donnés avant le vendredi 25/06/21 et seront remis uniquement aux parents des élèves.

## **B. CALENDRIER DE LA SESSION**

<p><i>Classes de 1C</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lundi 07/06 : <b>8h20-10h00, BILAN de latin</b> ; 10h00-12h45 puis 13h40-15h20, Cours selon l'horaire.</li><li>• Du mardi 08 au vendredi 11/06 : Cours selon l'horaire.</li><li>• Lundi 14/06 : Cours selon l'horaire.</li><li>• Mardi 15/06 : 8h30, Arrivée à l'école ; <b>8h45-11h55, BILAN de mathématiques</b> ; 11h55-12h45 puis 13h40-15h20, Cours selon l'horaire.</li><li>• Mercredi 16/06 : 8h30, Arrivée à l'école ; <b>8h45-11h55, BILAN de français</b> ; Élèves libérés après l'examen.</li><li>• Jeudi 17/06 : 8h30, Arrivée à l'école ; <b>8h45-11h55, BILAN de néerlandais</b> ; Élèves libérés après l'examen.</li><li>• Vendredi 18/06 : 8h30, Arrivée à l'école ; <b>8h45-11h55, BILAN d'E.D.M.</b> ; Élèves libérés après l'examen.</li><li>• Lundi 21/06 : 8h30, Arrivée à l'école ; <b>8h45-11h55, BILAN de sciences</b> ; Élèves libérés après l'examen.</li><li>• Du mardi 22 au jeudi 24/06 : <b>Congé (Conseils de classe)</b>.</li></ul>
<p><i>Classes de 2C/2S</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lundi 14/06 : Cours selon l'horaire.</li><li>• Mardi 15/06 : 8h30, Arrivée à l'école ; <b>8h45-10h25, BILAN d'E.D.M. (Épreuve externe du C.E.1D.)</b> ; 11h05-12h45 puis 13h40-15h20, Cours selon l'horaire. <u>SAUF</u> <i>2C4/2S4 : 11h05-12h45 puis 13h40-14h30, Cours selon l'horaire ; En parallèle, à partir de 11h05 et selon horaires de passage fixés par le professeur, BILAN de néerlandais (Expression orale ; Épreuve externe du C.E.1D.).</i></li><li>• Mercredi 16/06 : 8h30, Arrivée à l'école ; <b>8h45-12h45, BILAN de français (Épreuve externe du C.E.1D.)</b> ; Élèves libérés après l'examen.</li><li>• Jeudi 17/06 : 8h30, Arrivée à l'école ; <b>8h45-11h55, BILAN de sciences (Épreuve externe du C.E.1D.)</b> ; Élèves libérés après l'examen. <u>SAUF</u> <i>2C2/2S2, 2C6/2S6 : Après 11h55 et selon horaires de passage fixés par le professeur, BILAN de néerlandais (Expression orale ; Épreuve externe du C.E.1D.).</i></li><li>• Vendredi 18/06 : 8h30, Arrivée à l'école ; <b>8h45-11h55, BILAN de néerlandais (Compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression écrite ; Épreuve externe du C.E.1D.)</b> ; Élèves libérés après l'examen.</li></ul>

	<p><u>SAUF</u>  2C1/2S1, 2C3/2S3, 2C5/2S5 : Après 11h55 et selon horaires de passage fixés par le professeur, BILAN de néerlandais (Expression orale ; Épreuve externe du C.E.1D.).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lundi 21/06 : 8h30, Arrivée à l'école ;  <b>8h45-12h45, BILAN de mathématiques (Épreuve externe du C.E.1D.) ;</b>  Élèves libérés après l'examen.</li> <li>• Du mardi 22 au jeudi 24/06 : <b>Congé (Conseils de classe).</b></li> </ul>
--	--

### **C. REMISE EN ORDRE DES DOCUMENTS ET REPRISE DES LIVRES**

La présence des élèves est obligatoire lors de la remise en ordre des documents, procédure qui nécessitera environ 1h30 pour chaque classe.

Aux dates et horaires indiqués ci-dessous, les répertoires et le journal de classe devront être complets et soignés. L'école gardera les JDC ainsi que les bilans de juin. Les notes de cours et les répertoires seront conservés soigneusement à la maison.

Mercredi 23/06	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1C1 : 09h45.</li> <li>• 1C3 : 09h45.</li> <li>• 1C4 : 10h45.</li> <li>• 1C5 : 10h45.</li> </ul>
-------------------	--

Jeudi 24/06	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2C6/2S6 : 08h30.</li> <li>• 2C2/2S2 : 10h00.</li> <li>• 2C4/2S4 : 10h00.</li> <li>• 2C3/2S3 : 11h30.</li> <li>• 2C5/2S5 : 11h30.</li> <li>• 1C2 : 13h00.</li> <li>• 2C1/2S1 : 13h00.</li> </ul>
-------------	--

La reprise des manuels scolaires sera gérée par le fournisseur. Les informations précises à ce sujet vous seront fournies ultérieurement.

### **D. DÉROULEMENT DES VENDREDI 25, LUNDI 28, MARDI 29 ET VENDREDI 30/06**

Vendredi 25/06, 12h30-17h00 : <b>Rencontres parents/élèves/professeurs (sur inscription, cf. talon).</b>
---

Lundi 28/06 : La direction est présente de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 pour information, orientation et introduction des éventuels recours (voir règlement des études et document ci-joint).
--

*Mardi 29/06 :  
Congé.*

*Mercredi 30/06 :  
Conseils de recours.*

*Croyez, Chers parents, Chers élèves, à l'expression de nos meilleurs sentiments.*

*A. Ledent,  
Conseiller Principal  
d'Éducation.*

*C. Navet,  
Directeur.*

*C. Dupont,  
Directeur adjoint.*

*En annexe :*

- Talon à remettre pour le lundi 24/05/21 au plus tard.*
- Liste des titulaires 2020-2021.*
- Procédure à suivre en cas de contestation des décisions du conseil de classe.*



**Talon-réponse à remettre au (à la) titulaire**  
**au plus tard le lundi 24/05/21**

Je soussigné(e) .....,  
Parent / responsable de .....,  
(Classe : .....), indique avoir pris connaissance de la circulaire du Mercredi 12/05/21.  
Je viendrai avec mon enfant prendre son bulletin le vendredi 25/06/21.

Créneau horaire demandé :

- entre 12h30 et 14h00
- entre 14h00 et 15h00
- entre 15h00 et 16h00
- entre 16h00 et 17h00

**Sous réserve qu'ils ne soient pas titulaires d'une autre classe, je souhaite rencontrer les professeurs suivants :**

- .....
- .....
- .....

Signature :

*N.B. Pour vous aider à compléter le talon-réponse, nous avons joint à la présente une liste des titulaires.*

## LISTE DES TITULAIRES (2020-2021)

CLASSES	TITULAIRES
1CA	Jacobs L.
1CB	Lebrun D.
1CC	Bollaerts M.
1CD	Gueulette L.
1CE	Nassour G.
2CA/2SA	Champion O.
2CB/2SB	Michel C.
2CC/2SC	Gousenbourger P.
2CD/2SD	Janikowski M.
2CE/2SE	Haidar H.
2CF/2SF	Talbi F.
3GTA/3TTA	Arickx S.
3GTB/3TTB	Struijf M.
3GTC	Rodrigues A.
3GTD	Cannella V.
3PA	Posschelle A.
3PB	Meeremans V.
3TQA	Teraia K.
4GTA/4TTA	Mamdouh A.
4GTB/4TTB	Meeus E.
4GTC	El Idrissi O.
4PA	Lanneau V.
4PB	Van der haegen J.
4TQA	Sobry C.
4TQB	Cracco A.
5GTA/5TTA	Leloup E.
5GTB	Baugnet B.
5GTC	Delplace D.
5PA	Debongnie P.
5PB	Garcia N.
5PC	De Hemptinne M.
5PD	Drici N.
5TQA	Jongen M.
5TQB	Delvaux B.
5TQC	Marchal C.
5TQD	Felix N.
5TQE	Hachat A.
6GTA/6TTA	Humpers A. Maslarov C.
6GTB	Laine G., Streel P.
6PA	Cardoen Y.
6PB	Stevens J.
6PC	Regout M.
6TQA	Scaillet S.
6TQB	Berthe B.
6TQC	Demaeght L.
6TQD	Felix N.
6TQE	Mahieu D.
7BPA	Laboureur A.
7BPB	Janssen M.F.
7BPC	Paz S.
7CPA	Fraikin M.

<p style="text-align: center;"><b>PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS DE CONTESTATION DES DÉCISIONS DU CONSEIL DE CLASSE</b></p>
--

Dès la fin de la délibération du conseil de classe, le (la) titulaire prendra contact téléphoniquement avec les parents des élèves pour lesquels une attestation d'échec ou d'orientation contraignante aura été délivrée.

Les bulletins seront remis le **vendredi 25/06/21 de 12h30 à 17h00** lors de la rencontre parents-professeurs.

### 1) RECOURS INTERNE

**En cas de contestation de la décision du conseil de classe, les parents devront impérativement en faire la déclaration écrite au chef d'établissement ou à son délégué avant le lundi 28/06/21 à 16h00** en précisant leurs motifs. Ce recours interne devra être introduit via le formulaire prévu à cet effet qui sera disponible au secrétariat.

Nous vous donnons ici quelques précisions importantes :

- Le recours introduit par les parents ne sera recevable que si ceux-ci sont venus chercher le bulletin à l'heure indiquée.
- Le cas échéant, le chef d'établissement ou son délégué actera les déclarations des parents. Ce procès-verbal sera signé par les parents.
- Le chef d'établissement réunira à nouveau un conseil de classe pour qu'il reconsidère éventuellement sa décision à la lumière des informations reçues. **Légalement, seul le Conseil de classe pourra prendre la responsabilité de réformer sa première décision.**
- **Les parents recevront, via le (la) titulaire, la notification orale de la décision prise suite à la procédure interne le mercredi 30/06/21, soit aussitôt la fin du conseil de classe de recours.**
- Le procès-verbal de la décision pourra être retiré auprès de la direction le vendredi 02/07/21 de 13h30 à 16h00 contre accusé de réception.
- De toute manière, cette décision sera notifiée par lettre recommandée aux parents dans les délais prescrits.

### 2) RECOURS EXTERNE

Dans les 10 jours dès la réception de la notification de la décision prise suite à la procédure interne, les parents pourront introduire un recours contre la décision du Conseil de classe auprès d'un Conseil de recours installé au niveau de l'Administration Fédérale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire.

**Adresse:**

*Conseil de recours de l'enseignement confessionnel  
Bureau 1F120  
Direction générale de l'enseignement obligatoire  
Rue Lavallée, 1 / 1080 Bruxelles.*

Le recours sera transmis par l'envoi à l'administration d'une lettre recommandée comprenant une motivation précise et éventuellement toute pièce de nature à éclairer le Conseil. Copie du recours sera adressée le même jour par les parents au chef d'établissement et cela par voie recommandée.